

Pour l'installation d'une chaudière à condensation

En remplaçant votre chaudière par une chaudière à condensation **dans un local professionnel tertiaire**, vous bénéficiez d'une aide variable selon sa puissance :

Surface chauffée en m ²	Aide
0 – 500	500 €
501 – 1000	750 €
1001 – 2000	1 000 €
2001 – 5000	1 500 €
5001 – 10000	2 000 €

L'installation doit être équipée d'une régulation et d'émetteurs dimensionnés de manière à permettre à la chaudière de condenser.

DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE INSTALLATEUR

Pour l'isolation

Isolation	R* ≥	Aide
Toiture	7	2 € / m² d'isolant plafonné à 2000 €
Toiture terrasse	5	
Murs	4	3 € / m² d'isolant plafonné à 3000 €
Plancher terre plein	3	4 € / m² d'isolant plafonné à 4000 €
Plancher vide sanitaire	4	

* Résistance thermique en m²/KW

CONDITION SPÉCIFIQUE D'ATTRIBUTION :

Concernant les aides sur l'isolation, les travaux doivent être réalisés soit :

- par un professionnel ayant signé la charte Partenaire BBC Effinergie Alsace
- par un " PRO de la performance énergétique "
- par un " ECO-artisan "

Pour l'installation d'un chauffe-eau solaire

En installant un chauffe-eau solaire dans votre local professionnel, en complément d'une installation au gaz naturel existante, vous bénéficiez d'une aide de **10€ par m² de capteur solaire installé.**

CONDITIONS SPÉCIFIQUES D'ATTRIBUTION :

- les appareils doivent avoir une certification CSTBat, Solarkeymark ou toute certification reposant sur les normes NF EN 12975 ou NF EN 12976,
- mise en place par un professionnel signataire de la Charte Qualisol.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'OBTENTION DES AIDES

- le bénéficiaire doit avoir adhéré à l'Offre Privilège ou Conforgaz d'Énerest,
- les travaux doivent être réalisés par un professionnel,
- les aides sont valables uniquement dans les bâtiments tertiaires existants réservés à une utilisation professionnelle et d'une surface totale inférieure à 10 000 m²,
- au-delà de 10 000 m², l'aide est calculée à partir d'une étude détaillée.

MODALITÉS DE VERSEMENT

- ces aides peuvent évoluer en cours d'année (merci de nous consulter au 03 88 75 20 40),
- les aides Énerest sont cumulables avec celles de la Région Alsace,
- les aides Énerest ne sont pas cumulables avec les aides de l'ADEME ou celles d'autres fournisseurs d'énergie pour une même action d'économies d'énergie,
- Le montant total de l'aide est plafonné à 7000 €.

DOCUMENTS À FOURNIR

- le formulaire de demande d'aide complété,
- la copie de la facture acquittée de l'installateur,



l'énergie est notre avenir, économisons-la !

